

"Sauver sa peau, est-ce un crime qui mérite la mort?"

AVIGNON Des associations veulent réhabiliter les "fusillés pour l'exemple" de 14-18

Dans le Vaucluse, ils furent sept. Sept hommes, âgés entre 20 et 37 ans, engagés dans l'armée française pendant la guerre de 14-18. Tous ont été fusillés car reconnu coupables de désobéissance en présence de l'ennemi ou de mutilation volontaire.

Sur l'ensemble du pays, ils sont 639 à avoir connu le même sort. Des hommes qui ont été jugés par un tribunal militaire, parfois sans défense et sans jamais pouvoir faire appel de leur condamnation à mort. Des fusillés pour l'exemple. Un déni de justice déjà dénoncé dans l'entre-deux-guerres et qui continue à l'être aujourd'hui encore.



Les présidents d'associations ont délivré un discours prônant l'inutilité des guerres et leurs conséquences humaines souvent lourdes.

/PHOTO S.C.

Déshonneur des familles

Samedi matin, rue Alexandre-Blanc à Avignon, une trentaine de membres des associations Libre-Pensée, la Ligue des droits de l'homme et l'Association républicaine des anciens combattants s'étaient réunies pour demander la réhabilitation de ces hommes. "Ils ont été fusillés pour l'exemple, pour dissuader les autres de faire la même chose. Mais essayer de sauver sa peau ou fuir la barbarie, est-ce un crime qui mérite la mort?" s'indigne Jacques Fassié, président de la Libre-Pensée. Depuis 2009, ils et elles tentent d'obtenir répara-

tion pour ces hommes qui, dans l'imaginaire collectif, sont considérés comme des lâches. "Leurs femmes n'ont pas eu droit à la pension des veuves de guerre. Leurs enfants n'ont pas été pupilles de la nation. Certaines familles ont dû déménager car ils étaient très mal vus."

L'espoir d'une loi

Une incompréhension d'autant plus grande que d'autres pays européens ont fait leur *mea culpa*, comme l'Angleterre

en 2006. En France les présidents Nicolas Sarkozy et François Hollande étaient favorables à la réhabilitation mais "c'est la haute hiérarchie militaire qui refuse" regrette Jacques Fassié. Mais les choses vont peut-être enfin changer. Le 3 novembre dernier, des députés de La France Insoumise ont déposé une proposition de loi visant à ce que la nation reconnaisse que les soldats ont été "victimes d'une justice expéditive, [...] qui ne respectait pas

les droits de la défense et ne prenait pas en compte le contexte de brutalisation extrême auquel les soldats étaient soumis". Plus concrètement, les militants souhaiteraient que les noms des fusillés soient inscrits sur les monuments, et qu'un monument leur soit dédié. Ils se rassemblent depuis 2009. Alors même si la loi n'aboutit pas, ils l'assurent "nous serons toujours là l'année prochaine... avec quelques cheveux blancs en plus peut-être!"

Sarah COULET